

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN de BRY, M. RICHARDEAU, M LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, M BEREAU, M PATRY.

Secrétaire de séance : Mme MORAND Joëlle

Absents :

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

## DÉLIBÉRATION

### 1/ DEMANDE FDI FOND DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

Le conseil municipal unanime est favorable à la réalisation des travaux d'aménagement de la place de l'église dont le montant hors taxes s'élève à 52 451.39 €.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement de 30 % du HT du projet soit 15 735 €.

### 2/ MOTION PRISE PAR LES ELUS DU PNRP le 9 février 2017 EN FAVEUR DU SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DE SON TERRITOIRE

La commission Européenne a entamé une réforme des zones défavorisées, zones éligibles à l'indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), L'ICHN est un dispositif de la Politique Agricole Commune, qui vise à soutenir le maintien d'une activité agricole dans les zones défavorisées par l'altitude, de fortes

Une convention, annexée à la présente délibération, précise les modalités de prestation de services du Pôle territorial du Perche auprès des communes désireuses de bénéficier du service. Elle présente également les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et le Pôle, service instructeur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

-De confier l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire communal au Pôle territorial du Perche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

-D'approuver les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle territorial du Perche assurera l'instruction des dossiers,

-D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## **TRAVAUX**

### **AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ETANG**

Le Foyer Rural Vichères et ses trois Vallées s'associe au Conseil Municipal le 18 mars prochain pour entreprendre les travaux d'aménagement des berges du plan d'eau.

### **CIMETIERE**

En 2017, il est prévu l'aménagement des allées du cimetière. Un essaie sera effectué sur une allée qui bordée de béton sera engazonnée.

Après réflexion concernant l'implantation d'un nouveau columbarium, il est décidé que celui-ci soit installé à droite des pierres du jardin du souvenir, qui elles garderont le même emplacement.

## **COMPTE RENDU SYNDICATS**

### **OFFICE DU TOURISME**

L'office du tourisme de Nogent le Rotrou qui intègre la Communauté de Commune est dénommé à présent office du tourisme de la Communauté du Perche.

## **DIVERS**

### **SOIREE CHOUCROUTE**

Le conseil municipal félicite l'organisation de cette soirée qui a rassemblé les habitants de la commune.

La séance est levée à 22 heures 30